



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de
l'environnement DIME Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und
Umwelt** RIMU Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Par E-Mail à sen@fr.ch

Lausanne & St-Ursen, le 09 mai 2025

Règlement sur le climat (RClim) – Ouverture de la procédure de consultation publique

Cher Monsieur le Conseiller d'Etat Steiert,
Mesdames, Messieurs

C'est avec plaisir que nous saisissons l'occasion de vous livrer nos réflexions et nos
positions sur la consultation sur le règlement sur le climat (RClim). Nous vous remercions
de nous y avoir convier.

aeesuisse est l'organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables, l'efficacité
énergétique, de la mobilité durable et du stockage.

www.aeesuisse.ch

aeesuisse représente les principales associations de branche dans les domaines précités.
Dans toute la Suisse, nous parlons ainsi au nom de 40 associations de branche regroupant
environ 35'000 entreprises de ces secteurs. Notre position a été élaborée avec des
entreprises et des associations de branche de premier plan et tient compte de leur
expérience pratique acquise au cours d'innombrables projets au cours des dernières
décennies.

aeesuisse a également un réseau d'associations cantonales, des groupes professionnels et un conseil scientifique.

A Fribourg, il existe aeefribourg/freiburg, co-présidée par Mme Anita Fasel et M Jean-François Broggio.

[Une politique énergétique durable pour Fribourg - aee fribourg](#)

Demande : veuillez, svp, ajouter aeefribourg/freiburg (en plus d'aeesuisse Laurent Scacchi) dans la liste des destinataires de toutes les consultations liées au virage climatique et la transition énergétique. Remerciements.

Jf.broggio@abei.ch anita.fasel@netenergy.ch

Nous saluons la mise en place d'un règlement pour la concrétisation du plan climat fribourgeois. Vous trouverez ci-dessous nos propositions ou commentaires.

Projet (RClim)	Proposition aeesuisse et aeefribourg/freiburg
Art. 6 ^e	Notre association nationale et cantonale se tient à disposition en cas de besoin d'expertises externes.
Art. 7	Nous pensons qu'il faudrait plus mettre en avant la biodiversité et la qualité de vie (bruit, pollution atmosphérique) dans les projets importants.
Art. 8	Nous pensons qu'il est primordial d'avoir des avis externes pertinents d'experts de la thématique. Au sein de l'aeesuisse, nous pourrions vous en proposer. Nous en serions ravis de faire partie de la commission ou d'une autre instance.
Art. 19	Le montant de 50'000 chf nous paraît peut-être trop peu pour certaines mesures. Il pourrait y avoir un manque d'ambition. Cela nécessite de préciser si cela est par année civile ou pour toute la durée de la tâche complète. Certaines mesures vont durer sur plusieurs années.
Art. 23	Nous aimerions proposer 2 points supplémentaires : e) les Plans Mobilité durable communaux ou intercommunaux f) les projets citoyens ou participatifs
Art. 27 et Art. 30	On pourrait s'inspirer de la Confédération et mettre jusqu'à 40% de subvention du projet ou de la mesure.
Art. 30 (suite)	Pour réussir le virage climatique et la mise en place de son Plan, il est important que des campagnes de promotion soient faites. La population doit complètement y adhérer pour obtenir un franc succès et rapide. Les budgets pour la communication et sa gestion ne font pas partie du règlement Climat proposé. Nous proposerions d'ajouter un montant conséquent
Art. 32	Sans se substituer à des mesures de compensations environnementales pour des projets d'infrastructures énergétiques, de transports ou de loisirs, il faudrait inciter les synergies et les collaborations. Toutes les parties

	prenantes en sortiraient gagnantes. La biodiversité obtiendrait pour sûr la première place.
Art. 33	Nous vous soutenons complètement dans cette approche. Toutefois, nous proposerions une autre clé de distribution des subventions. En effet, une petite commune (petit nombre d'habitants) aura certes moins de mesures à entreprendre pour son Plan climat. Il est à relever que le cahier des charges reste le même pour toutes les communes. Une petite commune a besoin d'une plus grande incitation financière pour réaliser ce genre de planification. Elle est certainement moins bien organisée et pourvue en Services pour réaliser son Plan climat. Elle a d'autres moyens et d'autres priorités que les plus grandes communes. Nous proposerions d'augmenter la subvention et de la mettre pour toutes les communes égale à 20'000 francs si l'on veut un travail de qualité et utile pour le but recherché.
Nouvel Art. 34 Plans Mobilité durable communaux ou intercommunaux	Proposition d'un nouvel article pour développer la mobilité durable. Cette dernière a deux avantages principaux : - Décarbonation des transports individuels et lourds - Stockage d'énergies renouvelables locales avec la recharge bidirectionnelle e V2X (Vehicle to X – grid, home ou bâtiment, industrie, etc) Il faut proposer sur le même modèle que l'Art. 33 un système de subventions et d'incitations pertinentes.
Question ouverte	Serait-il envisageable de clarifier le rôle du SEN dans la gouvernance du Plan climat, en particulier quant à la répartition des responsabilités décisionnelles entre les différents services de l'État, afin d'assurer une coordination équilibrée et respectueuse des compétences de chacun ?

Nous vous remercions de prendre en compte nos arguments. Nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Avec nos meilleures salutations

Laurent Scacchi

aeesuisse

Association faîtière de l'économie des
énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Laurent Scacchi, directeur Suisse romande

Avenue de la Gare 39

1003 Lausanne

mobile +41 76 556 24 65

laurent.scacchi@aeesuisse.ch | aeesuisse.ch